



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110881

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité de favoriser l'embauche et de mieux récompenser le travail. Afin de permettre au contrat de professionnalisation d'atteindre sa pleine efficacité, elle propose d'appliquer, outre l'exonération des cotisations de sécurité sociale existante, le système de prime incitative (200 euros la première année, 100 euros la deuxième année) sans condition d'appartenance des bénéficiaires à des publics spécifiques. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110881

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12088